

## **Pour une Europe au coeur de la transformation numérique**

### **Propositions pour la conférence franco-allemande sur le numérique à Berlin le 13 décembre 2016**

L'Europe commence seulement à prendre pleine conscience de l'importance capitale d'une souveraineté numérique à la fois sociale, économique et politique. Mais il n'est pas trop tard. Car elle dispose de nombreux atouts sur lesquels s'appuyer pour développer ses propres modèles et orienter sa transition numérique. Il est temps de libérer ce potentiel. Pour réussir et être compétitif, nous ne pourrions pas à cet égard nous satisfaire d'une infrastructure et d'un cadre juridique et financier fragmentés. Nous n'avons simplement pas d'autre choix que de penser plus grand et d'agir ensemble, et ainsi devenir un véritable espace numérique unifié.

Le Conseil national du numérique (CNNum) avait élaboré conjointement avec son homologue allemand, le Comité consultatif "Jeunes entreprises du numérique (BJDW), un plan d'action franco-allemand "Agir pour l'Innovation" (API) afin de nourrir les réflexions des deux gouvernements sur le soutien à l'innovation et à la transformation numérique en Europe, à l'occasion de la première édition de la conférence franco-allemande sur le numérique, le 27 octobre 2015. Deux priorités avaient été exprimées par les deux conseils : répondre à l'impératif d'internationalisation et de compétitivité de nos entreprises et faire en sorte que tous les acteurs aient les moyens de jouer à armes égales.

Depuis un an, les choses ont bougé sur ces deux dossiers. A côté des initiatives nationales de part et d'autre du Rhin, la Commission européenne a multiplié les communications dans le cadre de sa stratégie pour le *Digital Single Market*. Il faut intensifier et accélérer ces efforts. Si la Commission oeuvre ainsi à une réduction des barrières à la mobilité et à la croissance en Europe, la France et l'Allemagne peuvent et doivent aller plus loin, en créant de véritables incitations à l'internationalisation des entreprises. Les premiers succès des politiques de soutien à l'innovation et aux startups ne doivent pas éclipser les autres défis posés par la numérisation de notre économie. Il est à cet égard essentiel que la France et

l'Allemagne se dotent conjointement de programmes ambitieux de soutien à la transformation de nos PME comme de notre industrie, afin que l'ensemble de notre tissu économique profite des opportunités que peut apporter le numérique. Le développement de nouvelles compétences est crucial à ce titre, et le déploiement et la mise en réseau des centres de compétences européens, notamment sur certains domaines clés tels que le *big data* et l'internet des objets, probablement une partie de la solution.

D'autre part, les annonces sur la création d'un véritable *level-playing field* dans l'économie numérique restent à concrétiser en expérimentant la création d'une agence de notation des plateformes, mais aussi en poursuivant des mesures tangibles permettant de renforcer l'équité fiscale, par exemple par la mise en œuvre du *reporting* pays par pays.

Au delà de ces dossiers, il semble aujourd'hui nécessaire d'approfondir encore la coopération politique et stratégique de nos deux pays, qui doivent assumer leur rôle moteur dans la définition d'une vision de long terme en Europe. Cette coopération doit s'appuyer en premier lieu sur les Etats, mais elle sera d'autant plus forte qu'elle associera l'ensemble des représentants français et allemands de l'écosystème numérique. Les sujets sont nombreux, comme par exemple la définition d'un cadre légal unifié pour les usages des données par l'industrie du futur, ou encore le soutien à une véritable émulation franco-allemande dans la recherche autour de domaines d'avenirs clés tels que l'intelligence artificielle.

Enfin, le numérique doit être regardé comme un sujet éminemment transversal. Son développement a profondément transformé nos sociétés et nos économies. Il doit donc rester à l'ordre du jour des discussions au plus haut niveau des Etats, afin d'assurer la cohérence des politiques publiques à son égard. La question de la démocratisation des technologies de chiffrement en est un exemple criant : il s'agit autant d'un enjeu de préservation des droits et libertés que d'un aspect vital de la confiance dans l'économie numérique et de son développement.

Le 13 décembre prochain à Berlin aura lieu la seconde édition de la conférence franco-allemande sur le numérique. Sur la base du plan d'action remis en 2015, le CNNum et le BJDW ont formulé de nouvelles propositions pour amorcer une intensification de la coopération franco-allemande dans ce domaine. Celle-ci devra être l'occasion de soutenir la création d'un marché unique numérique en Europe et de poursuivre l'objectif d'une transformation numérique orientée selon les valeurs fondamentales européennes.

## **1. Un cadre juridique européen pour l'économie de la donnée**

Le CNNum et le BJDW demande la création d'un groupe de travail franco-allemand, composé d'une pluralité de représentants d'intérêts politiques, sociaux et économiques, sur la définition d'un cadre juridique unique pour l'usage des données non-personnelles en Europe. Ce cadre doit répondre au rôle croissant des modèles économiques basés sur la collecte et le traitement de données. La création d'un "faisceau de droits" autour des données devra permettre de clarifier les droit et obligations de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur, du propriétaire de machines productrices de données, par exemple dans le cadre de l'industrie du futur, aux utilisateurs d'objets connectés. Cela devra concerner en particulier les plateformes qui agrègent ces données et définissent leurs conditions d'utilisation, notamment pour les producteurs d'objets connectés et les utilisateurs. La création de clauses unilatérales dans les conditions générales d'utilisation visant à réserver une utilisation exclusive des données produites à l'un de ces acteurs devrait ainsi être empêchée, dans des conditions garantissant la liberté contractuelle des parties. Parmi les obligations d'ouverture à étudier devra notamment figurer la consécration d'un droit effectif d'utilisation et de portabilité des données pour les utilisateurs lors d'un changement de prestataire. Il n'y a à cet égard pas de cadre juridique unique et clarifié en Europe. Il est donc essentiel de le développer, avec une attention particulière sur son articulation avec le règlement sur la protection des données personnelles. La nécessité de construire une réflexion juridique puis une régulation dans ce domaine justifie l'exclusion à ce stade d'une consécration d'un principe de libre circulation des données, notamment dans les traités de libre-échange.

## **2. Droit au chiffrement en Europe**

La confiance et la sécurité sont un enjeu crucial de la transformation numérique de nos sociétés et de nos économies. Les révélations sur les pratiques de certains services de renseignement étrangers en Europe ont démontré l'importance fondamentale du chiffrement pour l'ensemble des citoyens européens. Les technologies de chiffrement peuvent en effet contribuer à garantir le respect de nos droits fondamentaux. Une attention particulière doit également être portée à la sécurisation des données et des communications des entreprises européennes. Il existe en Europe de nombreuses entreprises détentrices de technologies et de connaissances de pointe. Le développement de technologies de chiffrement utilisables par toute entreprise - y compris par les PME limitées en ressources informatiques - est à ce titre essentiel pour préserver la compétitivité de nos économies. La France et l'Allemagne doivent donc soutenir ensemble le développement industriel du chiffrement ainsi que l'appropriation massive de son usage dans notre société et notre économie. Un droit au chiffrement devrait ainsi être créé et garanti au niveau européen.

### **3. Level-playing field et équité fiscale en Europe**

L'harmonisation des règles fiscales doit être un élément majeur de la création d'un marché unique en Europe. Un cadre juridique simple, stable et unique dans l'Union européenne contribuerait de manière décisive à la réduction des barrières à la mobilité et à l'internationalisation de nos entreprises. La France et l'Allemagne doivent orienter cette harmonisation selon un principe fondamental : les profits doivent être taxés là où ils sont générés. Afin de garantir des conditions de concurrence équitables entre les géants d'Internet et de jeunes entreprises innovantes européennes, il est essentiel d'étudier le développement de nouvelles règles sur la présence fiscale numérique en Europe. La France et l'Allemagne doivent ainsi s'engager au niveau européen à prendre des mesures pour rendre effectives ces règles, mais également au niveau international, par leur contribution à l'évolution des conventions fiscales internationales. L'introduction d'un *reporting* public pays par pays devrait être soutenu à court terme, afin de lutter efficacement contre les pratiques d'optimisation fiscale agressive.

### **4. Programmes d'accueil réciproques pour favoriser l'internationalisation des startups**

La France et l'Allemagne doivent mettre en place des programmes d'accueil réciproques pour les entrepreneurs et les talents français et allemands, comprenant notamment la mise à disposition d'espaces de coworking, de services juridiques, de parcours simplifiés pour les procédures administratives ou encore de services de traduction, afin de créer de véritables incitations à l'internationalisation rapide des jeunes entreprises dans les deux pays. Ces programmes devront être accompagnés d'une communication nationale et internationale. L'*European Startup Monitor* a en effet souligné l'importance majeur d'une internationalisation rapide dans l'économie numérique. La France et l'Allemagne représentant des marchés-clés à travers lesquels le marché unique européen peut être accédé plus rapidement. L'internationalisation rapide des startups peut ainsi être un moteur pour l'ensemble du marché unique numérique.

### **5. Pôles numériques européens pour l'accompagnement des PME et de l'industrie**

La France et l'Allemagne doivent se doter conjointement de programmes ambitieux de soutien à la transformation de nos PME comme de notre industrie, afin que l'ensemble de notre tissu économique profite des opportunités que peut apporter le numérique. Il s'agira notamment de soutenir le développement et la mise en réseau de pôles numériques orientés vers l'accompagnement des entreprises dans des domaines clés tels que le développement de services numériques, de l'Industrie du Futur et de l'Internet des objets ainsi que la mise en relation des entreprises traditionnelles de l'ensemble du territoire avec

les jeunes entreprises numériques à fort potentiel de croissance. L'avenir de ces domaines sera particulièrement lié notre capacité à développer des standards communs autour du partage de données entre systèmes, applications et produits. La mise en relation rapide de l'ensemble des acteurs des différentes chaînes de valeur peut ainsi être le socle de développement de plateformes B2B en Europe et d'une solidification des positions des entreprises européennes au niveau mondial. Cette coopération devra également s'appuyer sur le renforcement des relations entre les milieux académiques français et allemand, à l'instar de l'académie franco-allemande de l'Industrie du Futur de l'Institut Mines Télécom et de la *Technische Universität München*.

## **6. Un programme pluridisciplinaire sur l'intelligence artificielle**

La France et l'Allemagne doivent financer conjointement un programme de recherche commun et pluridisciplinaire sur l'intelligence artificielle, afin de soutenir à la fois le développement économique d'applications européennes basées sur l'intelligence artificielle ainsi que la création d'une pensée européenne sur les effets de ce développement sur la société, l'emploi et l'économie en Europe. Aux Etats-Unis, la Maison Blanche a publié un rapport sur l'intelligence artificielle et a annoncé la présentation d'une stratégie nationale. Il est essentiel de développer également une approche économique et éthique propre à l'Europe sur les opportunités et les défis de l'intelligence artificielle. Un programme de recherche pourrait ainsi être créé, afin de financer 500 projets de recherche et développement dans ce domaine.

### **Contact :**

Yann Bonnet, Secrétaire général du Conseil national du numérique  
presse@cnumerique.fr  
Tel: +33 1 53 44 21 27  
<http://www.cnumerique.fr>

Prof. Dr. Tobias Kollmann  
Président du Comité consultatif "Jeunes entreprises du numérique"  
tobias.kollmann.bjdw@icb.uni-due.de  
Tel: +49 201 183 2884  
<http://www.bmwi.de/DE/Ministerium/beiraete,did=545858.html>